

Saint-Lubin, la nouvelle église

L'histoire de [la première église de Rambouillet](#), située près du château a déjà été racontée. Et dans un second article je vous ai présenté [les différents projets](#), étudiés avant de retenir l'emplacement définitif de la nouvelle Saint-Lubin.

C'est de sa construction que nous parlerons aujourd'hui.

Pendant plusieurs années la municipalité de M. de la Motte, et l'abbé Jouy, le curé de Rambouillet, se sont battus pour obtenir le financement de la nouvelle église.

Finalement, il leur faut se rendre à l'évidence : l'empereur Napoléon III n'en assumera pas le coût intégral, de l'ordre de 300 000 francs.

Le 18 février 1860, le conseil municipal prend acte de la subvention de 100 000 francs promise à titre personnel par l'Empereur, et de la subvention de même montant qui sera accordée par le Ministère de l'instruction publique et des cultes. La ville gardera donc à sa charge une dépense d'environ 100 000 francs.

Le conseil municipal souhaite tout d'abord recourir à l'emprunt, mais le préfet lui impose une augmentation des centimes additionnels : ce sont les impôts des Rambolitains qui doivent payer le solde de cet investissement.

L'emplacement et le financement trouvés, il reste à choisir le projet.

On sait que l'architecte Alexandre Grigny a été pressenti initialement par la municipalité, et qu'il a proposé un premier projet. Mais l'architecte diocésain Hyppolite Blondel s'y est opposé catégoriquement, et aucun accord n'a pu être trouvé entre les deux hommes.

La ville, pour éviter de trancher, décide donc de procéder à un concours public, dont elle définit ainsi les contraintes principales :

« -La nouvelle église de Rambouillet sera construite dans les champs, sur un plateau dominant la ville et dans un terrain accessible sur toutes ses faces. Le plan et le nivellement de ce terrain sont déposés à la mairie .

-Les dimensions de l'édifice ne devront pas être moindres de 50 mètres pour la longueur et de 25 mètres pour la largeur.

-Le portail principal devra faire face à la rue Napoléon, qui sera prolongée, et deux autres entrées seront aménagées sur les façades latérales.

-Indépendamment du choeur, l'édifice devra comprendre deux chapelles.

-La dépense totale de la construction (mobilier non compris) ne pourra excéder 340.000 F. »

L'église sera donc construite sur des terrains agricoles exploités au préalable par [la ferme Trousevache](#), et son portail sera dirigé vers le sud.

Il faut rappeler à ce sujet que de nombreuses églises sont *orientées* (c'est-à-dire, au sens propre, *tournées vers l'orient*) : ainsi les fidèles prient en direction du soleil levant, symbole du Christ. Cependant il ne s'agit pas là d'une prescription de l'Eglise. L'empereur Charlemagne avait d'ailleurs entrepris une réforme liturgique, abandonnée après lui, qui voulait que le prêtre se place au contraire à l'ouest durant la messe. Les églises construites à cette époque furent donc *occidentées*.

C'est aussi le cas de plusieurs cathédrales dédiées à Notre Dame , comme par exemple celle de Chartres).

En 1572, lors de la réforme du pape Pie V, les *Instructions fabricae* de Charles Borromée précisent qu'il importe avant tout que « *la façade de l'église soit bien orientée par rapport à la ville* ».

L'orientation de Saint-Lubin, parfaitement logique en termes d'urbanisme, n'est donc en rien exceptionnelle, et n'a jamais soulevé aucune réserve de la part des autorités religieuses.

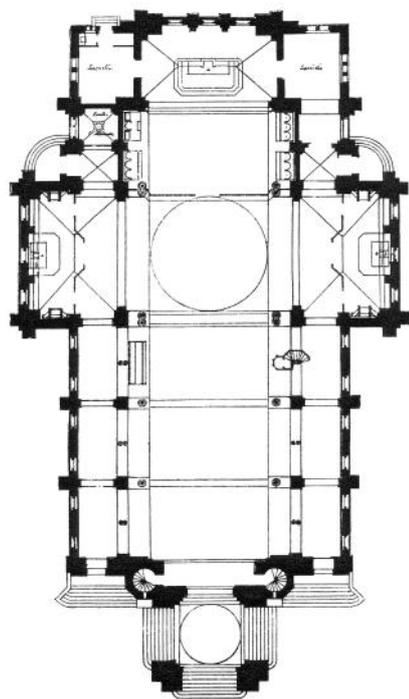
Organiser un concours d'architectes ?

La formule ne saurait nous étonner. A l'époque, elle est pourtant encore peu répandue, et le principe de ce concours est très diversement accueilli.

Un jeune architecte de trente ans, **Anatole de Baudot**, en défend le principe avec enthousiasme dans la Gazette des Architectes et du Bâtiment, et s'adressant à ses confrères, il écrit notamment :

"Nous ne voulons pas laisser passer ce programme sous les yeux de nos lecteurs sans appeler tout particulièrement leur attention sur la façon nouvelle et intelligente dont il est conçu. Aujourd'hui nous voyons s'étendre considérablement ce mode de concours, et à nos yeux on ne saurait trop savoir gré aux administrations municipales de recourir à ce parti, lorsqu'il s'agit d'un monument important à construire dans une commune. En principe, cette façon de procéder est certainement celle qui peut donner les meilleurs résultats; seulement, pour que les intérêts des communes comme ceux des concurrents soient garantis, il faut avant tout un bon programme, et nous n'hésitons pas à dire que cette première condition est très rarement remplie avec autant de succès que dans le concours ouvert pour la nouvelle église de Rambouillet".

Et il conclut ainsi son article : *"En un mot, ce programme nous semble être un des meilleurs qui n'aient jamais été donnés, et nous ne saurions trop le recommander à l'examen attentif de nos lecteurs".*



Eglise de Rambouillet (Seine-et-Oise).
M. A. de Baudot, architecte.

Aujourd'hui des esprits soupçonneux ne manqueraient pas d'insinuer que si ce jeune architecte est aussi enthousiaste, c'est parce qu'il est l'élève de Viollet-le-Duc, désigné comme président pour ce concours.

Et que ne diraient-ils en voyant que c'est justement lui qui remporte finalement le concours ?

Mais à l'époque, en l'absence de Médiapart et des réseaux sociaux, les insinuations de quelques jaloux sont vite oubliées !

Il va de soi que si le projet d'Anatole de Baudot l'a emporté parmi les 56 projets reçus, c'est parce qu'il était le meilleur !

A l'issue du concours, Questel, architecte du Conseil Général des Bâtiments Civils, émet pourtant certain nombre de réserves sur le projet, tel qu'il vient d'être choisi. Le conseil municipal adopte donc la résolution suivante, subordonnant son accord à plusieurs modifications :

« Vu les plans et pièces du dossier, considérant que les dispositions générales du projet sont heureuses et que la rédaction dénote de la part de l'auteur une connaissance approfondie de l'architecture du XIII^e siècle, mais que

certaines parties de la construction laissent à désirer, notamment en ce qui concerne :

1° les colonnes en fonte de la nef contrastant avec l'ensemble d'une construction en pierre, moellon et brique, ces colonnes produiraient non seulement un mauvais effet mais elles n'inspireraient pas une confiance suffisante au point de vue de la stabilité.

2° les dispositions projetées à l'intérieur pour résister à la poussée des voûtes. Elles sont trop importantes et trop dispendieuses et elles nuiraient au développement de la nef. (...)

Est d'avis que le projet d'église à Rambouillet peut être adopté en principe, mais qu'il ne pourra recevoir une approbation définitive que lorsque les modifications mentionnées tant dans le présent avis que dans le rapport de M. Questel auront été opérées. »

Ces deux réserves concernent donc les colonnes. Elles demandent une explication technique.

Dans une église romane la résistance aux poussées est assurée par les murs, renforcés par des *contreforts* pleins à l'extérieur. L'église gothique les conserve en les complétant par des *arcs-boutants* qui acheminent la poussée latérale des voûtes d'ogives jusqu'aux contreforts.

Comme l'écrit Viollet-le-Duc : « *la question est de savoir comment voûter une maçonnerie en vaisseau (...) sans qu'à l'extérieur on aperçoive ces contreforts, marque d'impuissance aux yeux de quelques personnes* », et ses écrits et ses travaux témoignent de l'importance qu'il accordait à ce problème.

Appliquant les principes de son maître, Anatole de Baudot renvoie les forces vers l'intérieur sur des constructions importantes (critiquées en §2) et soutenues par des colonnes de fonte (objet des réserves du §1).

Ainsi, malgré sa hauteur, l'église est débarrassée des arcs-boutants, et ses contreforts extérieurs restent très discrets.

Quand il prend connaissance de la décision du conseil municipal, et des modifications demandées, Anatole de Baudot défend avec force sa position, dans une lettre datée du 16 juillet 1866 (archives municipales de Rambouillet). J'en copie de larges extraits, car elle est technique, mais bien intéressante !

« Si je renonçais, comme le demande le conseil, à l'emploi des colonnes en fonte, il me faudrait les remplacer par des piliers en maçonnerie de pierre de taille ou tout au moins augmenter la section de ceux déjà existant dans le projet, et par conséquent dans l'un ou l'autre cas, employer un cube beaucoup plus considérable que celui prévu au devis, comme pierre de taille.

Or, comme vous le savez, Monsieur le Maire, la pierre manque aux environs de Rambouillet, puisque les carrières les plus rapprochées sont celle de Saint-Nom situées encore à 35 kilomètres. D'ailleurs, cette pierre très bonne à divers points de vue a l'inconvénient d'être pleine de coquilles qui laissent des trous en grande quantité sur les surfaces travaillées, et ne peut être employée pour des piles intérieures, du moment où celles-ci présentent quelques difficultés de taille.

Obligé donc de renoncer à cette pierre, effrayé du prix exorbitant que coûterait toute autre venant de plus loin, j'ai adopté les colonnes en fonte et je suis arrivé à une très sensible économie. Peut-être les colonnes en fonte seront-elles d'un aspect moins monumental que d'énormes piliers en pierres. Je veux bien l'admettre quoiqu'il n'y ait là rien de bien prouvé. Mais en tout cas, est-ce une raison suffisante pour renoncer à l'avantage que nous offre le métal, au point de vue économique?



Vient maintenant la seconde observation qui a rapport aux contreforts intérieurs ayant pour objet de résister à la poussée des voûtes.

Mon point de départ à été celui-ci : élever une très large nef sans le secours d'arcs-boutants, et employer le moins de pierre possible. J'ai résolu le problème au moyen de puissants contreforts intérieurs et de colonnes en fonte qui en sont la conséquence (car si elles étaient en pierre, elles prendraient une place trop considérable et gêneraient la vue et la circulation); renoncer à ces points d'appui en métal c'est renoncer aux éperons, c'est enfin renoncer au système et par conséquent revenir forcément à l'emploi des arcs-boutants. Vous le voyez, M. Le Maire, nous arriverions à exécuter un tout autre projet. »



A gauche, j'ai fait une simulation de l'église avec des piliers traditionnels, à droite option retenue, avec piliers en fonte

Et, à côté de ces arguments techniques, Anatole de Baudot n'hésite pas à soulever avec beaucoup d'habileté des objections administratives, voire juridiques, auxquelles doit finalement se rallier le conseil municipal :

« Ceci posé, permettez-moi de vous signaler les conséquences qui, pour d'autres rapports résulteraient de ces changements. Il est bien certain que le comité des édifices diocésains a donné la préférence à mon projet à cause des qualités qui résultent précisément du système général que j'ai adopté et sans lesquelles ce projet n'aurait pas été couronné. Je ne puis donc, au moment de passer à l'exécution, apporter des modifications aussi radicales. Je ne le puis ni vis-à-vis des juges, ni vis-à-vis des artistes qui ont pris part au concours.

De votre côté, M. le Maire, vous ne pouvez non plus laisser faire ces changements, puisque Son Excellence M. le Ministre des Cultes alloue une somme de cent mille francs pour la construction de l'église et que, comme vous le savez, les règlements administratifs interdisent aucun changement à un projet déjà approuvé par le comité, lorsqu'une allocation a été accordée. Vous ne pouvez pas non plus, après le concours qui a eu un si grand retentissement et après lequel vous avez, envers les concurrents, une sérieuse responsabilité, laisser exécuter un projet autre que celui qui a été choisi par le jury.

J'espère donc M. le Maire que vous voudrez bien vous associer à moi, pour obtenir de M. le Ministre de l'Intérieur l'approbation du projet tel qu'il est, et que surtout vous voudrez bien reconnaître que je n'agis qu'en vue de donner satisfaction aux intérêts qui me sont confiés. »

Ce sera la fin des discussions, et le projet pourra être mené à bien par Anatole de Baudot, sous sa responsabilité, et selon ses propres options techniques.

Les fondations sont entreprises dès août 1867, et la première pierre est posée le 14 avril 1868 au cours d'une grande cérémonie. Marquée d'une croix, elle se remarque toujours en bas d'un pilier extérieur, à droite du porche.



pose de la première pierre

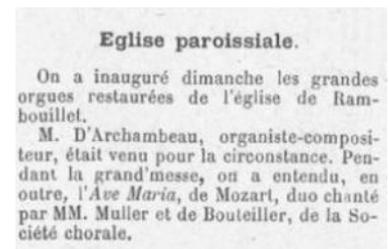
Les travaux, retardés par la guerre de 1870, sont terminés en trois ans, et la nouvelle église est consacrée le 5 septembre 1871.

« M. le maire de Rambouillet a déclaré faire remise au Culte Catholique de la nouvelle église dont il a remis la clef à Mr le Vicaire Général délégué, et ce dernier, après avoir remercié et félicité la ville de Rambouillet au nom de sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Versailles a remis à Mr le curé de Rambouillet la clef de l'église. » (archives du presbytère de Rambouillet)

Le 24 mars 1872, M. Landreau,

entrepreneur rue de l'Embarcadère (rue Chasles) avait remporté pour 20 000 francs l'adjudication de la démolition de l'ancienne église. Cependant les stalles, la cuve baptismale, le tabernacle, des statues et tableaux avaient été au préalable transférés à la nouvelle église.

Les orgues, achetées par John Abbey, un facteur d'orgues du Chesnay, seront rachetées en 1850 lors de sa faillite et installées dans la nouvelle église. En 1899 elles seront restaurées une première fois.



21 octobre 1899

En 1876 le clocher reçoit quatre cadrans horaires.

Les premiers vitraux sont réalisés par l'atelier Oudinot de Paris, un élève d'Eugène Delacroix. Son travail ne satisfait pas pleinement la ville, qui ne paye que 8300 francs de la facture de 9000 francs. Ils sont complétés au XXème siècle par des vitraux de l'atelier Gabriel Loire, de Chartres.

Raymond Cailly dessinera plus tard le réaménagement du chœur, afin de respecter la réforme de Vatican II.

Un demi-siècle après ...

Si les choix techniques d'Anatole de Baudot ont été très discutés lors de la présentation de son projet, ce sont eux qui donnent aujourd'hui une valeur particulière à l'église Saint-Lubin, et qui lui ont valu son classement :

« Considérant que cette église témoigne des premières expérimentations techniques et spatiales de son architecte, Anatole de Baudot, et qu'elle présente à ce titre un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la présentation,...) l'église Saint-Lubin est inscrite en totalité sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques...» (arrêté du 18 juillet 2003, pris à la suite du dossier déposé le 2 avril 2002 par la Ville de Rambouillet - dossier réalisé par Bernard Couesnon à qui je dois plusieurs des documents reproduits ci-après).

Par contre les économies imposées aux entreprises dans le choix des matériaux ont rendu nécessaires en 1972 d'importants travaux de rénovation, et l'état actuel du bâtiment semble en nécessiter de nouveaux !

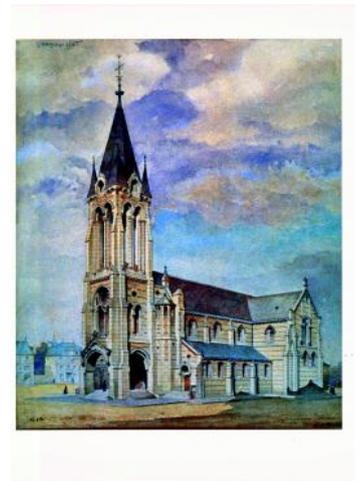
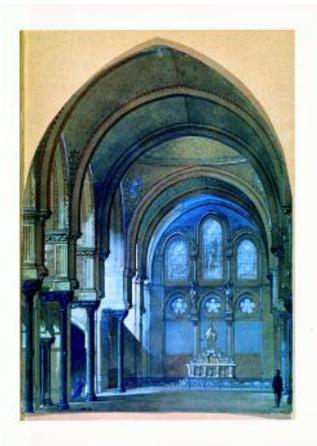
Accessoirement, je voudrais relever que, ni autour de l'église, ni dans la rue qui y conduit, les commerces n'ont su s'installer - ou se maintenir- contrairement à ce qui se passe généralement à proximité d'une l'église. Il semble donc qu'à l'époque de sa construction, les commerces de la rue de



Gaulle (appellation actuelle) satisfaisaient déjà les besoins de la clientèle. Avec l'installation du tribunal, de la gendarmerie, du monument aux morts, des écoles et de la nouvelle poste, la vocation du plateau a donc été plus administrative que commerciale.

La « rue Napoléon III » (baptisée ainsi pour remercier l'empereur de son don) est devenue la « rue de la République » le 14 novembre 1880. Cependant elle était, et reste pour beaucoup, la « rue de l'église ».

Christian Rouet
avril 2022



Autour de cette carte postale de l'église, côté nord, 4 très beaux dessins d'Anatole de Baudot